COMMUNE DE OBENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Sélestat-Erstein

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus
15
Nombre de conseillers en fonction
14
Nombre de conseillers présents
11
Nombre de procurations
0

Séance du 17 Décembre 2007
Sous la présidence de M. Roger KARST, Maire.

Point 3 : **Columbarium – mise en place d'une tarification**

Le conseil municipal, sur proposition de la commission communale, fixe les tarifs des concessions funéraires du columbarium nouvellement installé et approuve les dispositions réglementaires suivantes qui devront être stipulées dans le règlement du cimetière :

Columbarium
Une concession pour l'occupation d'une case dans le columbarium est fixée à 700,-- € pour une durée de 15 ans. Celle-ci est renouvelable à l'expiration de cette période de 15 ans.
Une case peut recevoir 2 à 3 urnes.
Les inscriptions sur ce monument funéraire devront préalablement être soumises à l'approbation du maire.
La dépose de la porte et son scellement, après mise en place de l'urne, seront effectués par le personnel technique de la commune, prestation incluse dans le coût de la concession.

Jardin du Souvenir
Un jardin du souvenir est créé et matérialisé par une stèle anonyme, situé à proximité du columbarium.
Cet endroit est spécialement affecté à la dispersion des cendres des corps ou des restes mortels ayant fait l'objet d'une crémation.
Une inscription peut y être apposée qui devra préalablement être soumise à l'approbation du maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Obenheim, le 10 Janvier 2008
Le Maire,
R. KARST

MAIRIE D'OBENHEIM (Bas Rhin)

SOUS-PRÉFECTURE
- 4 MARS 2008
SÉLESTAT-ERSTEIN